

Bourg | Bresse et Revermont | Ambérieu | Bellegarde | Belley | Oyonnax

+ de zones de vie

Rechercher une commune

Blyes devient un symbole pour les anti-gaz de schiste de la région

Vu 172 fois | Publié le 18/04/2011 à 00:00

Réagissez 2 photos



Des anti-gaz de schiste de tous horizons se sont réunis à Blyes, hier, à partir de midi / Photo Antoine Delsart

1 / 2



Le prieuré a servi de point de ralliement hier à une centaine de citoyens inquiets

Pas de banderoles, pas de drapeaux non plus. Juste des tracts et des explications données par une petite centaine de citoyens inquiets de voir les sociétés exploitant le gaz de schiste sonner à leur porte (lire nos éditions du 16 avril). Ils ont convergé des communes et départements voisins hier, vers le prieuré de Blyes. Une partie d'entre eux, partis en voiture de Meximieux le matin, sont allés à la rencontre des habitants de la Plaine de l'Ain afin de faire connaître les réalités de la fracturation hydraulique.

Ce procédé, qui consiste à forer puis injecter de l'eau à haute pression entre 2 000 et 3 000 m, libère, avec le concours de produits chimiques, les bulles de gaz prisonnières de la roche. En même temps qu'il détaille la technique, Nicolas De Metz, porte-parole du collectif « Stop gaz de schiste 69 », entame une longue liste de risques : « On le voit au Canada et aux États-Unis, les sols et les eaux sont contaminés par les forages et leurs produits, des gaz s'échappent dans l'atmosphère lors de l'exploitation qui nécessite d'énormes quantités d'eau. »

Dans l'immédiat, l'ensemble des autorisations données par le gouvernement restent gelées en attendant l'examen, par les parlementaires, d'un projet de loi visant à annuler les quelques permis déjà accordés en France et interdire ce type d'extraction. L'avocate en droit public Muriel Bodin assure que ce ne sera pas aussi simple : « Cette loi ne sert à rien. À la demande des sociétés, elle sera assurément déclarée inconstitutionnelle car les permis sont accordés par ordonnances (actes réglementaires réalisés par l'exécutif, ndlr) et, en vertu de la séparation des pouvoirs, le législateur ne peut abroger un acte de l'exécutif. Nul besoin d'une loi, le gouvernement pourrait dès maintenant retirer les permis. » Résultat ? « Avec une annulation du conseil constitutionnel en leur faveur, les compagnies et leurs services de communication auront gagné une bataille et presque la guerre. » Une perspective effrayante pour le maire de Blyes, René Dussert qui s'interroge : « Que pourront faire les communes pour empêcher ça ? »

De passage, Alain Chabrolle, vice-président du conseil régional délégué à la santé et à l'environnement, s'insurge contre « un déni démocratique » et « des décisions prises dans la plus grande opacité ». À la Région, nous avons dit non pour l'exploration (recherches par carottage) et pour l'exploitation (forages). » L'élu écologiste, qui craint que la prudence d'avant l'élection présidentielle ne dure pas, en remet une couche : « Autoriser cela, c'est être en complète contradiction avec les politiques d'aménagement durable menées un peu partout. C'est incompatible. »

Antoine Delsart

Vos commentaires

Aucun commentaire.

Soyez le premier à réagir à cet article.

+ de tags

- [Ain](#)
- [Environnement](#)
- o [Énergie](#)
- o [Politique de l'environnement](#)
- [Actualité](#)
- o [A la Une](#)

A lire aussi

[Gaz de schiste : pas de permis de recherche déposé en Rhône-Alpes](#)

[« Il n'y a pas de permis de recherches en Rhône-Alpes »](#)

Notez cet article

Alertes info

Soyez les premiers informés : inscrivez-vous à nos alertes mail

[je m'inscris](#)

A la Une en ce moment